

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 27 avril à 13h

## La ville prend des mesures face aux annonces du chef de l'État pour lutter contre le coronavirus

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements.

La municipalité a pris des mesures propres au fonctionnement des services de la Ville :

**Mairie** (ajout le 22/04)

La mairie est fermée au public. Un service minimum est mis en place pour les urgences uniquement sur rendez-vous téléphonique.

Celui-ci concerne :

- les déclarations de naissance,
- les reconnaissances de paternité,
- les déclarations de décès.

Les rendez-vous pour les cartes d'identité, passeports sont maintenus en cas d'urgence et uniquement sur justificatif dans les cas suivants :

- urgence médicale,
- travail,
- examen.

Les personnes concernées devront appliquer les mesures d'hygiène et de prévention en vigueur, à savoir se laver les mains avant et après chaque passage, garder des distances de sécurité.

Pour toutes urgences ne concernant pas les cas évoqués ci-dessous, vous êtes invités à laisser votre message sur le formulaire de contact sur le site de la ville ou contacter le numéro du standard :

**02 51 79 79 29** (numéro provisoire).

### Masques pour la population

Des masques ont été commandés par la mairie mais ils ne pourront pas être livrés pour le 11 mai.

**Une collecte est organisée pour récupérer le matériel suivant :**

- tissus en coton lavable à 60° (type draps),
- liens en coton (ruban sergé),
- élastiques.

Si vous souhaitez faire don de ce matériel pour la confection de masques, merci de le déposer pendant les jours de collecte, mentionnés ci-dessous. Celui-ci devra être propre et remis dans des sacs :

- jeudi 30 avril,
- vendredi 1<sup>er</sup> mai,
- lundi 4 mai,
- mardi 5 mai
- mercredi 6 mai

**De 16h à 18h, salle E. Gabory (à côté de la médiathèque).**



---

**mairie de Vallet**  
9 rue François Luneau  
BP 29519  
44195 VALLET CEDEX  
tél 02 40 33 92 00  
fax 02 40 33 98 58

---



**Nous faisons appel également aux bénévoles qui pourraient confectionner des masques.**

**Vous êtes intéressé(e) ?** Contactez la mairie au 02 51 79 79 29 ou [accueil@vallet.fr](mailto:accueil@vallet.fr).

Nous donnerons les informations individuellement aux personnes qui se feront connaître.

### **Collecte des déchets**

**Le centre de tri de Saint Laurent des Autels a repris son activité suite à la mise en place de mesures de sécurité supplémentaires permettant un meilleure protection des salariés.**

Ainsi, la collecte des emballages a repris depuis le jeudi 26 mars aux jours habituels. Des moyens complémentaires sont mis en œuvre par le prestataire COVED pour ramasser le surplus de sacs aux jours habituels de collecte.

### **Police municipale**

Le service assure une présence quotidienne. Vous pouvez le contacter au numéro suivant : 02 40 33 90 64.

### **Commerces** (mise à jour le 23/04)

Certains commerces alimentaires restent ouverts à Vallet : la situation particulière peut néanmoins provoquer des fermetures ou aménagements d'horaires particuliers.

Les commerçants s'adaptent à la situation et développent des initiatives pour la population telles que :

- plats à emporter,
- livraison à domicile,
- solution de drive,
- ouverture partielle...

Rendez-vous sur le site Internet ou la page Facebook des commerces pour connaître en détail ce qui est proposé.

Les services de la CCSL ont mis en ligne une carte interactive pour permettre aux habitants du territoire de trouver en quelques clics où s'approvisionner au plus près de chez eux.

**>> <https://lentrainante.cc-sevreloire.fr>**

Si vous constatez des commerces ouverts non indiqués sur la carte ou des modifications d'horaires, n'hésitez pas à informer le service SIG qui pourra mettre à jour la carte : [sig@cc-sevreloire.fr](mailto:sig@cc-sevreloire.fr).

### **Marché** (mise à jour le 22/04)

**Les mesures de précaution ayant été bien respectées, la réouverture du marché est reconduite pour les prochains dimanches sous les mêmes conditions.**

La municipalité a obtenu une dérogation de la Préfecture pour la tenue de son marché, le dimanche de 8h00 à 13h00. Celui-ci est limité à 15 étals proposant des denrées alimentaires essentielles.

### **Mesures de prévention mises en place :**

- Un barriérage, de la rubalise et un marquage au sol matérialiseront le sens de circulation qui devra impérativement être respecté.
- Les consommateurs devront respecter rigoureusement les mesures

---

#### **mairie de Vallet**

9 rue François Luneau

BP 29519

44195 VALLET CEDEX

tél 02 40 33 92 00

fax 02 40 33 98 58

---



d'hygiène et de **distanciation sociale de 1 mètre minimum et s'interdire de s'attrouper.**

- **Afin de limiter le nombre de personnes présentes sur le marché il est également demandé qu'une seule personne par foyer s'y rende.**
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Le souhait de la municipalité est ainsi de soutenir les producteurs tout en préservant la santé de chacun.

Des conseillers municipaux, avec les agents de la police municipale, seront présents pour veiller au respect des règles car seule l'observation de ces dernières permettra le maintien du marché les semaines suivantes.

**Des contrôles seront effectués sur place (attestation de déplacement...).**  
**Accompagnement des petites entreprises du territoire** (mise à jour le 20/04)

La Communauté de communes Sèvre & Loire s'engage pour aider les petites entreprises à surmonter l'épreuve que nous traversons. La CCSL, aux côtés de la Banque des territoires, la Région Pays-de-la-Loire, le Département de Loire-Atlantique, souhaitent agir pour accompagner les entreprises jusqu'à 10 salariés du territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire à travers: le fond territorial résilience.

Le fond est composé d'un soutien Socle de la Région Pays de la Loire et de la Banque de Territoires de 2 € par habitant chacun soit environ 15 M€ de contribution socle visée. La Communauté de communes Sèvre & Loire participe à hauteur de 4 € par habitant soit près de 200 000 € pour soutenir les petites entreprises de notre territoire.

[>> En savoir plus](#)

### **Police municipale**

Le service assure une présence quotidienne. Vous pouvez le contacter au numéro suivant : 02 40 33 90 64.

### **Solidarité et aides sociales**

#### • **CCAS**

A compter du mardi 17 mars, le CCAS est fermé. En cas d'urgence (bon alimentaire, télassistance, etc.) il est possible de joindre le CCAS par téléphone au 02 40 33 92 00. Les demandes de logement sont pour le moment suspendues.

#### • ***Registre des personnes fragiles et/ou isolées***

**Le Centre Communal d'Action Sociale active le registre des personnes fragiles et/ou isolées (personnes âgées, en situation de handicap, etc) pour la période de confinement.**

Les personnes concernées qui souhaitent s'inscrire sur le registre doivent prendre contact avec le CCAS via la police municipale au 02 40 33 90 64 ou envoyer un mail à [ccas@vallet.fr](mailto:ccas@vallet.fr).

Un tiers (famille, voisin, ...) peut également demander l'inscription d'une personne avec son accord. Des données nominatives seront demandées : nom, prénom, date de naissance, adresse et téléphone ainsi que les coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence. Ces données resteront strictement confidentielles. Les agents du CCAS contacteront les personnes de manière régulière pour prendre de leurs nouvelles.

#### • ***Chèque énergie***

---

**mairie de Vallet**  
9 rue François Luneau  
BP 29519  
44195 VALLET CEDEX  
tél 02 40 33 92 00  
fax 02 40 33 98 58

---



Suite au Covid-19, la **validité du Chèque Énergie 2019** (octroyé sous conditions de ressources) **est prolongée jusqu'à 3 mois après la date de fin de l'état d'urgence sanitaire** soit le 23 août 2020 (date susceptible d'évoluer). Si vous rencontrez des difficultés dans son utilisation, vous pouvez contacter le CCAS par mail [ccas@vallet.fr](mailto:ccas@vallet.fr) ou appeler la mairie au 02 40 33 92 00. .

Le chèque énergie 2020 sera envoyé à partir du 11 mai.

• **Aide au paiement des loyers pour les locataires en difficulté** (ajout le 20/04)

En partenariat avec l'Union sociale de l'habitat (USH), les bailleurs sociaux, Action Logement Services (ALS), la CAF et l'Agence d'information sur le logement (ADIL 44), les trois collectivités mettent en place dès le 20 avril un dispositif commun pour délivrer des aides au paiement des loyers.

Tout locataire d'un logement social ou privé peut faire la demande d'une aide financière ponctuelle, pour répondre à ses difficultés nées de la crise sanitaire et pouvoir s'acquitter de son loyer.

- Les locataires d'un logement HLM doivent téléphoner à leur bailleur social qui traitera leur demande
- Les locataires d'un logement privé doivent téléphoner au numéro vert : 0800 711 044. L'ADIL 44 ouvre en effet spécialement une plateforme téléphonique à la Maison de l'habitant pour traiter les demandes faites par les locataires d'un logement privé dans le département. Ensuite, chaque demande sera orientée vers le fonds adéquat.

Une adresse mail est également mise en place pour tout renseignement : [aideauloyer@adil44.fr](mailto:aideauloyer@adil44.fr)

L'aide sera attribuée selon des critères de ressources au moment de la demande et à partir de l'analyse de la situation économique et sociale des ménages. Elle sera versée pour 3 mois, renouvelable 1 fois. L'aide pourra être activée dès le loyer d'avril 2020, et jusqu'à concurrence de 3 mois après la fin du confinement.

**>> [En savoir plus](#)**

#### • **Caisse d'Allocations Familiales**

L'accueil de la CAF situé à Vallet est momentanément fermé.

Pour tous les échanges avec la Caf, le téléphone et le [caf.fr](http://caf.fr) sont les deux modes de contact à utiliser.

#### **Pour poser une question :**

- par courriel via votre espace Mon Compte du [Caf.fr](http://Caf.fr)
- par téléphone au 0 810 25 44 10 (service 0,06€/mn + prix appel)
- depuis le Caf.fr > page d'accueil locale Caf 44 > rubrique Nous contacter

#### **Pour suivre votre dossier :**

- sur le Caf.fr ou l'appli mobile Caf > rubrique Mon Compte

#### **Pour adresser vos documents :**

- format papier, par voie postale : Caf de Loire-Atlantique 22 rue de Malville – 44937 Nantes Cedex 9
- format pdf, par courriel : [mondossier.caf44@caf.fr](mailto:mondossier.caf44@caf.fr) (en précisant votre n° allocataire en objet du mail)

Pendant les vacances, la CAF vous propose chaque jour une sélection d'activités variées pour occuper vos enfants ou composez leurs journées

---

**mairie de Vallet**  
9 rue François Luneau  
BP 29519  
44195 VALLET CEDEX  
tél 02 40 33 92 00  
fax 02 40 33 98 58

---

à la carte. Des conseils et ressources sont également proposés pour vous aider à gérer au mieux cette période de confinement en famille.

[www.mon-enfant.fr/web/guest/des-loisirs-pour-vos-enfants-pendant-les-vacances-scolaires](http://www.mon-enfant.fr/web/guest/des-loisirs-pour-vos-enfants-pendant-les-vacances-scolaires)

### **Vacances scolaires** (ajout le 09/04)

Un service minimum de garde sera organisé par Vallet Animation Ifac, en direction uniquement **du personnel de santé ou de sécurité dit « prioritaire »\*** (voir liste ci-dessous rubrique écoles).

Ce service permettra d'accueillir 10 enfants maximum par jour âgés de 3 à 16 ans pour la période de vacances scolaires.

L'accueil sera réalisé dans les locaux de l'accueil de loisirs, 9 boulevard Evariste Dejoie à Vallet.

Les enfants pourront être accueillis entre 7h30 et 19h00.

Chaque demande d'accueil émise par les familles fera l'objet **d'une étude spécifique**. Les enfants qui seront inscrits à la journée devront prévoir d'apporter leur déjeuner.

Pour toute demande de renseignements ou d'inscriptions, il est nécessaire que les familles contactent madame Boudarel, directrice de Vallet Animation Ifac par mail : [christelle.boudarel@utno.ifac.asso.fr](mailto:christelle.boudarel@utno.ifac.asso.fr)

Les demandes d'inscriptions devront être réalisées **au minimum deux jours** avant la date de demande d'accueil et **le parent devra pouvoir fournir pour justificatif une attestation de son employeur**.

### **Permanences dans les écoles :**

#### **École élémentaire Paul Eluard**

Pendant les vacances de printemps l'école élémentaire réalise deux permanences hebdomadaires :

- le mardi de 11 h 15 à 12 h
- le vendredi de 15 h 15 à 16 h.

#### **École maternelle Paul Eluard**

La directrice de l'école maternelle est toujours joignable via le mail de l'école.

#### **Ecole Sainte Marie**

Pour plus d'informations consultez le site Internet de l'école Sainte Marie.

>>[www.ecole-sainte-marie-vallet.fr](http://www.ecole-sainte-marie-vallet.fr)

### **Écoles (hors vacances de printemps)**

L'école n'accueille pas d'enfants et par voie de conséquence le service de restauration est fermé.

**Des permanences sont mises en place pour les familles dans les écoles** (téléphone et accueil des familles pour retirer des documents ou du matériel).

#### **Ecole maternelle Paul Eluard**

- mardi et vendredi matin de 11 h à 12 h 30

#### **Ecole élémentaire Paul Eluard**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h à 12h et de 14h et 15h.

En cas de besoin, sur demande des familles, l'école Paul Eluard peut fournir le matériel scolaire qui viendrait à manquer (cahier, stylo, etc...) en respectant les précautions sanitaires.

#### **Ecole Sainte Marie**

Pour plus d'informations consultez le site Internet de l'école Sainte Marie.

>>[www.ecole-sainte-marie-vallet.fr](http://www.ecole-sainte-marie-vallet.fr)



---

**mairie de Vallet**  
9 rue François Luneau  
BP 29519  
44195 VALLET CEDEX  
tél 02 40 33 92 00  
fax 02 40 33 98 58

---



Lors de l'accueil de votre enfant, il vous sera demandé de bien vouloir vous présenter muni de votre carte de professionnel de santé (CPS) ou d'une fiche de payeur avec mention de l'établissement payeur.

A compter du lundi 16 mars, seuls les enfants dont les parents sont personnels de santé ou en lien avec la sécurité sont « prioritaires » et peuvent être pris en charge dans l'école par groupe de 8 à 10 enfants. Il est nécessaire en amont de contacter les directeurs des établissements concernés.

**\*Liste des personnels de santé ou de sécurité dit « prioritaires » pour l'accueil des enfants :**

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfetures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfetures indispensables à la gestion de la crise.
- Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.

**Pour tout renseignement :**

Ecole maternelle Paul Eluard : 02.40.33.90.66 / [ce.0441603d@ac-nantes.fr](mailto:ce.0441603d@ac-nantes.fr)

Ecole élémentaire Paul Eluard : 02.40.33.92.29 / [ce.0441557d@ac-nantes.fr](mailto:ce.0441557d@ac-nantes.fr)

Ecole Sainte Marie : 02 40 33 94 05 / [ec.vallet.ste-marie@ec44.fr](mailto:ec.vallet.ste-marie@ec44.fr)

**Les inscriptions scolaires restent possibles**, les documents à compléter sont téléchargeables sur le site : [www.vallet.fr/demarches-vie-scolaire](http://www.vallet.fr/demarches-vie-scolaire)  
Plus d'informations : [VLEMONNIER@vallet.fr](mailto:VLEMONNIER@vallet.fr).

**Accueil périscolaire (mercredi)**

Les accueils de loisirs sont fermés à partir du lundi 16 mars 2020. Un service de garderie alternative, le mercredi, et pendant le temps périscolaire pourra être mis en place par Vallet Animation IFAC pour les enfants à partir de 3 ans.

Ce dispositif concernera uniquement les parents dont la profession est citée ci-dessus.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :  
Mme Boudarel au 07 82 74 82 18 / [Christelle.boudarel@utno.ifac.asso.fr](mailto:Christelle.boudarel@utno.ifac.asso.fr)  
ou .M Jouet au 06 50 26 11 39 / [florian.jouet@utno.ifac.asso.fr](mailto:florian.jouet@utno.ifac.asso.fr).

**Crèches**

Les crèches sont fermées à partir du lundi 16 mars 2020.

---

**mairie de Vallet**  
9 rue François Luneau  
BP 29519  
44195 VALLET CEDEX  
tél 02 40 33 92 00  
fax 02 40 33 98 58

---



Les caisses d'Allocations familiales apportent leur appui pour la mise en place d'un service de garde destiné aux jeunes enfants de moins de 3 ans des personnels « prioritaires » indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

**Consultez la démarche à suivre sur : [www.monenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19](http://www.monenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19)**

### **CME**

Les réunions du conseil municipal des enfants sont reportées.

### **École de musique :**

L'école de musique est fermée jusqu'à nouvel ordre. Les professeurs continuent d'assurer un suivi pédagogique des élèves à distance.

Plus d'informations : [www.champilambart.fr/ecole-de-musique/accueil](http://www.champilambart.fr/ecole-de-musique/accueil) ou 02 40 36 42 81.

### **Associations :**

Les manifestations culturelles, de loisirs sont suspendues, il en est de même pour les manifestations sportives, compétitions et entraînements et cela jusqu'à nouvel ordre.

### **Équipements sportifs, de loisirs et de plein air**

**Tous les équipements sportifs, de loisirs et de plein air sont inaccessibles à tous les utilisateurs** à compter du vendredi 13 mars et ce jusqu'à nouvel ordre (voir arrêté municipal).

**Tous les lieux publics, parcs (coulée de la Logne...) sont interdits au public (cf. arrêté municipal).**

### **Spectacles au Champilambart :**

**Le festival Cep Party qui devait avoir lieu du 26 mars au 15 avril est annulé.**

**Les spectacles « Mule » (28 & 29 avril), « Black boy » (5 mai) sont annulés et marquent le clap de fin de la saison 2019/2020.**

Pour connaître les modalités de remboursement : [billetterie@vallet.fr](mailto:billetterie@vallet.fr).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Champilambart : [www.champilambart.fr](http://www.champilambart.fr) ou par téléphone au 02 40 36 42 81.

### **Point d'accès aux droits**

L'activité au P.A.D de Vallet est suspendue jusqu'à nouvel ordre, par conséquent les rendez-vous déjà programmés sont annulés.

### **Eglise**

Les établissements de culte sont autorisés à rester ouverts. Tout rassemblement ou réunion de plus de 20 personnes en leur sein est interdit à l'exception des cérémonies funéraires.

### **Cimetière**

Le cimetière est fermé depuis le 25 mars 2020. La police municipale viendra ouvrir pour les sépultures (cf arrêté municipal).

**Pour vous protéger et protéger votre entourage, nous vous invitons à**

---

#### **mairie de Vallet**

9 rue François Luneau

BP 29519

44195 VALLET CEDEX

tél 02 40 33 92 00

fax 02 40 33 98 58

---